

# Macron "ouvre" les archives historiques, Manu planque les cartons

Un article de la loi contre le terrorisme claque la porte au nez des historiens.

**O**UVRIER LES vieilles archives secret-défense – celles de plus de cinquante ans – aux historiens ? Ce principe, naguère largement garanti par la loi, semble défriser intensément le gouvernement. En novembre dernier, une instruction ministérielle en a restreint l'accès... mais le Conseil d'Etat l'a dézinguée. Le 29 juin, au Sénat, dans un article de la loi contre le terrorisme, le gouvernement est revenu par la fenêtre, rendant impossible la communication d'un tas d'archives du Renseignement datant de plus de cinq décennies.

Résultat ? Des pans entiers d'histoire, concernant notamment la guerre d'Algérie, dormiront dans les cartons. Un comble, alors qu'en mars un Macron la main sur le cœur avait assuré vouloir ouvrir ces mêmes archives sur l'Algérie... « Une nuit noire » pour l'Histoire, a dénoncé un collectif de chercheurs. Mais qui n'est pas tombée d'un coup...

En 2008 – autant dire il y a un siècle – l'ambiance était nettement plus détendue. Cette année-là, une loi ouvre portes et fenêtres : passé un délai de cinquante ans, les archives secret-défense deviennent librement communicables aux historiens, et même à n'importe quel quidam soucieux de retracer le passé résistant de tonton Georges.

## Historiens à cirer

Seules exceptions : les documents permettant de fabriquer ou de localiser les armes nucléaires ou susceptibles de mettre en danger des personnes identifiables. « La loi de 2008 faisait l'unanimité mais le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a mis le bordel, raconte un ancien membre de ce service rattaché à Matignon. C'est beaucoup lié à des affaires politico-médiatiques comme les frégates de Taïwan, où des documents classifiés sont sortis. Ce qui les embête



aussi beaucoup, c'est le nucléaire et les relations diplomatiques qui l'entourent, comme le contentieux qui l'entoure sur les essais au Sahara. » Ils n'auraient tout de même pas causé de victimes ?

En 2011, premier coup de boutoir. Une instruction du SGDSN entaille l'accès aux archives ; la note, cependant, n'est guère appliquée. Tout se corse avec l'arrivée de deux grands comiques de l'Etat : Marc Guillaume, le secrétaire général du gouvernement de 2015 à 2020, et Claire Landais, patronne du SGDSN, qui serrent la vis et les coffres.

En juillet 2019, lors d'une réunion avec les principaux services d'archives, Claire Landais ferme le ban : « Vous arrêtez tout, vous ne sortez plus rien. » En réunion interministérielle, raconte un participant, Marc Guillaume a cette phrase historique : « Je ne veux voir sortir aucun document secret depuis Ptolémée. » C'est beau comme l'antique... Et parfaitement contraire à la loi de 2008 !

En novembre 2020, le SGDSN pond une nouvelle instruction aux

petits oignons. Les archives de plus de cinquante ans – remontant même jusqu'à 1934 ! – ne sont plus communicables de plein droit. Après autorisation des administrations concernées (police, armée...), elles doivent être déclassifiées, une à une et feuille par feuille ! Aux Archives nationales, une armée de Shadocks est embauchée pour marquer, à coups de lourds tampons rouges, des documents fragiles. « Courteline rencontre Kafka », s'insurge un collectif d'historiens. Des documents sur le Débarquement maintes fois consultés se retrouvent désormais bouclés à double tour.

## La cave se rebiffe

Un jour, missionné par le Quai d'Orsay pour mener une recherche sur un ancien secrétaire général de l'ONU, l'historien Maurice Vaisse se voit remettre un carton contenant des pièces consultables et... des enveloppes cachetées, inviolables ! « Que contiennent-elles ? s'enquiert-il. » Un mémorandum de conversations entre de Gaulle et Kennedy.

– C'est très bien, mais je les ai consultées il y a des années et je les ai publiées dans une revue du Quai d'Orsay. » Ubu, sors de ce carton !

Après des mois de ce régime zinzin, le Conseil d'Etat, le 2 juillet, a canoné l'instruction « illégale » du SGDSN. A boulets rouges : aux yeux du rapporteur public, cette initiative « à l'arrière-goût de subterfuge » semblait « inventée pour les besoins de la cause » au moment où s'ouvriraient les archives de la guerre d'Algérie.

## Guéguerre des nerfs

Le gouvernement insiste. Au Sénat le 29 juin, donc, il fait voter un nouveau texte, qui relance la machine à enterrer. Cette fois, les restrictions portent « seulement » sur les archives des services de renseignement (pas sur celles du Quai d'Orsay ou des forces armées), mais, pour elles, le coffre-fort est fermé... sans limite de durée. Selon l'article 19 de la loi sur la prévention des actes de terrorisme, les documents de plus de 50 ans portant sur des matériels, des installations ou toute « procédure opérationnelle » ne pourront être communiqués d'office. Il faudra déposer une demande auprès de la DGSE ou des ex-ERG, qui, on peut en être sûr, s'empresseront de donner leur feu vert...

« Tout peut être interdit d'accès, car tout est "procédure opérationnelle" ! C'est justement le nom que les services donnaient à la torture, tempête l'historienne Raphaëlle Branche, auteure d'un ouvrage sur cette douce pratique en Algérie. Aujourd'hui, je ne pourrais plus écrire ce livre. » Même bronca au sein de l'Association des archivistes français : « Les Renseignements généraux, ça touche à l'histoire de partis politiques, des syndicats, des associations... C'est un champ énorme qui risque d'être sous-traité aux historiens. »

Prochain concept à la mode : le devoir de mémoire sélective.

Isabelle Barré

INQUIÉTUDES AUTOUR DE LA PROGRESSION DU VARIANT BÉTA



## Grâce à Darmanin, les flics vont pouvoir se faire des films

**S**OURIEZ, vous êtes filmés... Surtout si vous êtes à Tourcoing ! Histoire de mettre en images l'arrivée de nouvelles caméras-piétons appelées à équiper les poulets, la Place Beauvau a proposé à France Télévisions d'aller filmer, pour son 13 heures du 3 juillet, le commissariat de Tourcoing, l'un des tout premiers à recevoir les joujoux flamants neufs. Un choix 100 % anodin : Tourcoing est le fief électoral de Gérard Darmanin. L'ancien maire (mais toujours conseiller municipal) vient de se faire brillamment réélire conseiller départemental du coin. La com' façon Sarkozy, c'est tout un art.

Trois jours avant le publiportage de France 2, le ministre l'avait annoncé au congrès du premier syndicat de gardiens et de gradés, Unité SGP : près de 30 000 caméras-piétons seraient distribuées, d'ici à la fin de l'année, aux poulets et aux pandores. En réalité, Macron avait déjà promis, le 14 juillet dernier, l'arrivée de cet outil magique censé réconcilier police et population.

## Ton arrestation en direct

L'opération a pourtant bien failli capoter. L'américain Motorola, qui, pour 15 millions d'euros, avait remporté le marché, a prévenu en mai le ministre de l'Intérieur. En raison d'une pénurie mondiale de composants électroniques il ne serait pas en mesure de livrer les matos dans les délais !

Grosse colère de Darmanin, qui, avec son Beauvau de la sécurité, entendait faire de ces caméras portatives à 699 euros pièce le symbole d'une police toute neuve et bien équipée.

Son prédécesseur, lui, s'y était cassé les dents. En 2019, Christophe Castaner avait distribué 10 400 caméras-piétons de marque chinoise... remises illico dans les placards pour cause de batterie faiblarde. Facture : 2,3 millions d'euros (« Le Canard », 22/1/20).

Cette fois, le ministre s'est fendu d'un SMS comminatoire au pédégé de la filiale européenne de Motorola, et, miracle, tout semble s'arranger. Dès le 10 juillet, 4 000 caméras connectées devraient avoir rejoint les commissariats et les brigades de gendarmerie, puis 17 000 autres d'ici au 1<sup>er</sup> septembre. Grâce à ces nouveaux engins, la bobine du quidam contrôlé sera visionnée en temps réel au sein des postes de commandement, et le compte rendu d'intervention pourra utiliser les images au pixel près. Un rêve orwellien rendu possible par l'article 21 de la loi sur la sécurité globale, rédigé sur mesure par le député LRM Jean-Michel Fauvergue, ex-chef du Raid.

Manque juste un détail : l'Intérieur a « oublié » les décrets d'application ! En clair : les flics ont le matos, mais pas vraiment l'autorisation de s'en servir. Pas de quoi empêcher Darmanin, à Tourcoing et ailleurs, de faire son cinéma...

D. H. et C. L.

## Le lobbying des Gafam les pousse à la débauche

Apple, Amazon and Co. recrutent à tour de bras des fonctionnaires français.

**M**ENACÉS d'affaiblissement, les géants du Net ? Objet, en Europe, de quelques hostilités – déclarations ministérielles, amendements contrariants, attaques fiscales –, les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ont du répondant !

En 2020, par exemple, ils ont organisé pas moins de 146 réunions (d'information ou de propagande) pour défendre leur cause sur le Vieux Continent, mobilisant une centaine de collaborateurs et dépensant 41,5 millions d'euros. Soit plus que le coût autorisé pour un candidat à la présidentielle française. En France, les cinq groupes ont casqué 4,15 millions en lobbying – deux fois le budget que consacrent à cette activité les quatre téléphonistes Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free.

Ces sommes – modestes, au vu du chiffre d'affaires cumulé des cinq géants de la tech (plus de 1 000 milliards de dollars en 2020 !) –, enregistrées par le registre de transparence de Bruxelles, ne comprennent pas de nombreux autres investissements, parfois bien plus efficaces : campagnes publicitaires, mécénat ou « soutien

financier à des entreprises dont elles utilisent les données ou les informations. Exemple ? Le fonds Google pour la presse française, insitué en 2013, qui s'élève à 60 millions sur cinq ans. L'accord a été renouvelé en janvier, pour un montant soigneusement tenu secret.

## iPhone interdit

Il y a plus malin... et plus discret. « Aujourd'hui, le véritable instrument de lobbying des Gafam, c'est d'être une vaste agence de recrutement des serveurs de l'Etat », soupire un dirigeant d'une grande entreprise française. Exemple le plus récent : Sébastien Gros, ex-chef de cabinet de Manuel Valls au ministère de l'Intérieur et à Matignon, prêt hors cadre, a été promu, en mars, directeur de la stratégie et des affaires publiques d'Apple France. Ironie de l'histoire : quand il travaillait au ministère de l'Intérieur, pour des raisons de sécurité, « [Sébastien Gros] n'avait pas le droit de communiquer avec un iPhone », raconte Clément Fayol dans son ouvrage « Ces Français au service de l'étran-

ger ». Un problème en moins pour lui...

En 2013, Facebook avait lancé la mode en propulsant à la direction générale de sa filiale française Laurent Solly, un énarque ayant fréquenté les cabinets de Nicolas Sarkozy aux ministères de l'Économie et de l'Intérieur. Un débouchage lié à un embarras du groupe, quelques mois plus tôt ? A la suite d'une plainte déposée en avril 2012 pour concurrence déloyale, des enquêteurs de l'Autorité de la concurrence avaient perquisitionné les locaux français de l'entreprise. Le fait de compter dans ses rangs un ancien de Bercy a dû drôlement rassurer Facebook...

## Dans le chariot d'Amazon

En 2018, Amazon a recruté le conseiller d'Etat Yannick Bénard, anciennement préposé à la fiscalité chez François Fillon à Matignon, puis directeur adjoint de Christine Lagarde à Bercy. Sûrement un bon choix puisque, en 2020, la boîte de commerce en ligne a réussi l'exploit de ne payer aucun impôt en Europe. Amazon avait déjà enrôlé Stanislas

Bosch-Chomont, ancien conseiller parlementaire de Nathalie Kosciusko-Morizet (alors secrétaire d'Etat à l'Écologie) et de Christine Lagarde (ministre de l'Économie), historien de soigner sénateurs et députés...

Parmi les prises de guerre les plus sensibles : l'ex-directeur du Numérique au ministère de l'Éducation nationale, Mathieu Gendron, tombé dans le Caddie® d'Amazon en 2018. Ce technophile avait contribué à livrer à Microsoft les données relatives à des millions d'élèves, enseignants et parents.

Les mastodontes de la Toile sont aussi touchés par les mouvements d'allers-retours (revolving doors, dans leur jargon, ou « portes battantes ») de leurs recrues. Après avoir passé une grande partie de sa carrière au sein de l'Autorité

de régulation des communications électroniques, le polytechnicien Benoît Loutrel est parti pantoufler chez Google en 2017. Et coucou le revolla dans la sphère publique ! En février, il a été nommé au Conseil supérieur de l'audiovisuel, où il supervise, notamment, les activités des plateformes en ligne.

Encore plus remuant, le conseiller d'Etat Francis Donnat. En 2005, il est chef de cabinet à la Cour de justice de l'Union européenne, contre laquelle bataillent les Gafam. En 2012, il rejoint Google France. En 2016, il retourne dans le public (à France Télévisions), et, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, il est entré au cabinet d'avocats d'affaires américain Baker McKenzie, où il s'occupe des médias et des télécoms.

En véritable orfèvre...  
Odile Benyahia-Kouider

LES PATRONS DU CAC 40, NOUVEAUX MENTORS DES JEUNES



## Rébellion Total à Polytechnique

**L**ES ÉTUDIANTS de Polytechnique ont beau être sous statut militaire durant leur scolarité, ils n'hésitent pas à jouer les frondeurs ! Le 1<sup>er</sup> juin à Palaiseau – siège de l'établissement –, à 19 heures, pas moins de 330 élèves se sont réunis sous les fenêtres de la direction, formant un « X », en référence au surnom de l'école. Au sol, deux banderoles : « On ne parle pas mais on vous voit » et « C'est l'hypocrisie Total ».

En cause ? L'implantation imminente d'un centre de recherche et d'innovation du géant pétrolier Total en plein cœur du campus – les travaux

doivent commencer cet été. Les élèves officiers, dans leur grande majorité, s'opposent à ce projet depuis qu'ils en ont pris connaissance, en novembre 2019. Leur crainte, exprimée dans une lettre adressée au conseil d'administration le 16 juin ? Que le futur emplacement du bâtiment Total confère à l'entreprise « un accès privilégié aux élèves d'une école qui a vocation à former des ingénieurs au service de l'intérêt général ».

Déplorant, au passage, « un rapprochement supplémentaire de l'école avec une entreprise dont l'éthique est remise en

question [à cause] de pratiques politiques discutables dans des pays dont la stabilité de la démocratie est faible. » Tout de suite les grands mots !

## Réserve pétrolière

En tout cas, le « rapprochement » entre la direction et les élèves rebelles n'est pas, lui, au programme. Quelques heures avant le rassemblement des étudiants, le colonel Leduc, directeur de la « formation humaine et militaire », avait, dans un mail, rappelé la promotion à son « devoir de réserve ». « Déroger à ce devoir n'est pas sans risque, prévenait-il. Risque de se mettre à la merci des groupes d'influence, des lobbys... » Pour le lobby pétrolier, en revanche, pas de problème.

Après la mobilisation des X, le colonel Leduc a sévi. Alors qu'il devait choisir les étudiants (ou « chefs de section ») appelés à encadrer la formation militaire de la future promo, à la rentrée, il a « décidé de reléguer en fin de classement tous les élèves ayant pris part à la manifestation ». Le « commandant d'unité 7<sup>e</sup> compagnie » (sic), qui a relayé la nouvelle dans un mail, a précisé que le colonel s'était « inspiré du modèle [du militaire] Lyautey (...) : « Une troupe bien en main moins instruite vaut mieux qu'une troupe plus instruite moins en main. »

La politique de la main tendue, oui, mais dans ta figure...  
C. B.



## Naufragée du téléphone

**F**RANÇOISE A 76 ANS. Handicapée, elle vit seule et, écrit-elle au « Canard », loin de voisins potentiellement secourables. En mars, elle reçoit la visite d'un soi-disant technicien d'Orange, le fournisseur de sa ligne téléphonique fixe. Sous prétexte de travaux, ce faux-nez lui recommande de composer elle-même un numéro qui, assure-t-il, lui évitera la coupure de sa ligne.

Françoise s'exécute et rend ainsi possible son propre piratage. Désormais, l'escroc qui l'a visitée peut appeler où il veut via la ligne détournée. Très vite, elle se voit réclamer 210 euros pour avoir, explique Orange, téléphoné en Afrique et en Océanie, où elle ne connaît évidemment personne ! Pas riche – Françoise n'est pas imposable, et n'a pas les moyens de s'acheter un portable –, elle refuse de payer cette facture frauduleuse. Son dossier passe au contentieux, et, en juin, sa ligne fixe est purement et simplement coupée. Plus aucun moyen pour elle de joindre ne serait-ce qu'un numéro d'urgence.

Contacté par « Le Canard », le service de presse d'Orange se renseigne et s'attire cette réponse, tout en courtoisie, du service de comptabilité de la boîte : « Oui, la ligne a été totalement résiliée le 11 juin. Mais



vous n'avez rien à voir avec ça. Qu'est-ce que ça peut me faire que vous travailliez au service de presse ? » Ambiance !

Un opérateur téléphonique a-t-il le droit de laisser une personne sans accès aux numéros d'urgence ? Au bout du fil, le ministère concerné reste muet. Encore une ligne coupée ?

à quel saint se vouer. Ameli, le service électronique de l'assurance-maladie, ne les reconnaît pas ! Et, quand ils arrivent à s'identifier, la MGEN leur répond qu'aucune vaccination n'a été enregistrée à leur nom.

Instauré début juin par le gouvernement, obligatoire pour certains loisirs, le passe sanitaire est donc inaccessible à ces vaccinés de la première heure. « Ce passe devait être facile à obtenir, dit Marie-Louise, excédée. Après Ameli, la MGEN et la pharmacie du quartier, c'est finalement mon médecin qui me l'a délivré. Quelle balade ! »

La réponse « conjointe » (sic) de la Mutuelle et de l'assurance-maladie au Palmipède vaut le détour : « Dans la très grande majorité des cas, il n'y a aucune difficulté à récupérer l'attestation de vaccination. Il peut cependant exister, dans certains cas, des difficultés de récupération de cette attestation ou des corrections à apporter. Ces difficultés d'origines diverses peuvent se combiner entre elles (...). Si la difficulté persiste, l'assuré peut contacter sa caisse d'assurance-maladie afin d'identifier et de traiter le cas particulier. » Sauf si cette dernière renvoie vers le médecin, le pharmacien ou le Saint-Esprit...

« Dans la très grande majorité des cas, il n'y a aucune difficulté à récupérer l'attestation de vaccination. Il peut cependant exister, dans certains cas, des difficultés de récupération de cette attestation ou des corrections à apporter. Ces difficultés d'origines diverses peuvent se combiner entre elles (...). Si la difficulté persiste, l'assuré peut contacter sa caisse d'assurance-maladie afin d'identifier et de traiter le cas particulier. » Sauf si cette dernière renvoie vers le médecin, le pharmacien ou le Saint-Esprit...

« Dans la très grande majorité des cas, il n'y a aucune difficulté à récupérer l'attestation de vaccination. Il peut cependant exister, dans certains cas, des difficultés de récupération de cette attestation ou des corrections à apporter. Ces difficultés d'origines diverses peuvent se combiner entre elles (...). Si la difficulté persiste, l'assuré peut contacter sa caisse d'assurance-maladie afin d'identifier et de traiter le cas particulier. » Sauf si cette dernière renvoie vers le médecin, le pharmacien ou le Saint-Esprit...

Claudine Alizon